

Plan antichute Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 2 : Aménager son logement pour éviter les risques de chute Fiche action n° 3

Site internet

www.aimv.org

Titre de l'action		Grille de repérage – Association AIMV Loire
Contexte	<p>Un tiers des + de 65 ans et plus de 50 % des + 80 ans, vivant à domicile, tombent au moins une fois dans l'année. Après une première chute, 50 % récidivent dans l'année. Les chutes sont la première cause de décès accidentel chez les personnes de + de 65 ans. Cela correspond à environ 10 000 décès par an, dont les trois quarts sont des personnes de + de 75 ans. Les conséquences physiques et psychologiques d'une chute peuvent être importantes chez la personne âgée : syndrome de désadaptation psychomotrice, restriction de l'activité, diminution de l'autonomie et de l'indépendance, mise en péril du maintien à domicile.</p> <p>Les intervenants à domicile sont quotidiennement au domicile des personnes âgées et ont donc une vision globale de l'environnement de la personne accompagnée. Les évaluations des besoins de prise en charge à domicile effectuées par les IDE coordinatrices sont un bon levier d'analyse. Ils sont en capacité de repérer précocement un risque de perte d'autonomie, dont le risque de chute.</p>	
Description de l'action	<p>L'action est mise en place par Agir innover mieux vivre (AIMV de la Loire) depuis 2018 dans le cadre de l'expérimentation SPASAD (Service polyvalent d'aide et de soins à domicile). Elle s'adresse aux personnes âgées du SPASAD de dépendance GIR 4 à 2 pris en charge à domicile par le SPASAD AIMV situé sur le bassin stéphanois. Pour lesquelles, l'IDE coordinatrice, le responsable de secteur SPASAD ainsi que les intervenants du domicile SPASAD (aide-soignant, aide à domicile, IDE) repèrent les personnes à risque de chute à travers une grille de repérage lors d'une évaluation, la réévaluation des besoins de prise en charge individuelle ou d'un repérage de chute au cours d'interventions de soins et aide à domicile. En amont, une sensibilisation a été effectuée auprès du personnel SPASAD.</p> <p>Cette grille a été conçue par les ergothérapeutes de l'association en s'appuyant sur la grille travaillée par l'ANESM et les critères de risques cités par l'HAS. Elle est simple et rapide à compléter. Elle permet aux professionnels intervenant à domicile d'alerter l'ergothérapeute en cas de repérage de risques, qui assure une seconde visite à domicile chez la personne concernée. L'ergothérapeute effectue alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un bilan cognitif pour évaluer le déclin cognitif ; • un bilan d'équilibre et de marche pour évaluer les capacités physiques ; • un bilan du domicile. <p>Ces bilans permettent à l'ergothérapeute d'établir des préconisations concernant l'environnement, la personne et ses comportements, afin de limiter le risque de chute. Elle propose ensuite à la personne des actions à mettre en place. La mise en place de ces préconisations est suivie par le personnel du domicile et réajustée si nécessaire. Dans certains cas, une orientation vers le médecin est établie si les risques identifiés sont liés à la pathologie ou à un traitement.</p>	

Objectifs	<p><u>Objectif général</u> : diminuer le risque de chute et diminuer le nombre d'hospitalisations liées à la chute de la personne âgée et/ou fragile par son état de santé</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et identifier les facteurs de risques • Préconiser et suivre les aménagements pour limiter les risques • Permettre aux intervenants à domicile de connaître les facteurs de risque intrinsèques et comportementaux, en amont • Apporter un soutien au public pour l'analyse des dangers dans les activités de la vie quotidienne en lien avec le risque de chute • Informer le public sur les axes de prévention et préconiser des aménagements pour limiter les risques
Acteurs	<p><u>Porteur</u> : Association d'aide et de soins domicile (AIMV) de Saint-Étienne (Loire)</p> <p><u>Partenaires</u> : Associations issues de la fédération UNA 42 dans le cadre du SPASAD</p> <p><u>Financeurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CFPPA 42 • Autofinancement de l'association
Ressources	<p><u>Ressources matérielles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'aide médical pour démonstration • Support de formation <p><u>Ressources humaines</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0.10 ETP ergothérapeute • 0.30 ETP intervenants + RS et IDE coordinatrice (projets, évaluation repérage, suivi préconisations...) • Temps de sensibilisation 2h/salarié
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations • Nombre de visites effectuées par les ergothérapeutes / nombre de repérage de risques et ou de chutes • Rapport aux personnes à risque <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de chute à domicile / nombre de prises en charge • Taux de suivi des préconisations
Perspectives	<p>Cette action est remobilisée auprès des équipes suite aux mouvements de personnel. Reprendre une sensibilisation plus large des acteurs du domicile de la structure. Réviser la grille d'évaluation et étendre son utilisation aux services d'aide à domicile afin que les responsables de secteur puissent évaluer le risque de chutes des personnes âgées. Améliorer et réviser les critères de suivi et d'évaluation plus finement.</p>